

## **COMMISSION DES FINANCES**

### **Rapport relatif à l'achat d'actions de Palexpo SA**

---

Dans sa séance du 9 juin 2008, la Commission a pris connaissance des conditions permettant à la Commune du Grand-Saconnex d'obtenir un siège au Conseil d'administration de la nouvelle société anonyme qui chapeautera les activités de Palexpo. Pour cela, la commune doit acheter pour un million de francs d'actions de cette société. Une convention doit être établie avec l'Etat pour que le siège soit assuré à la commune.

Une discussion nourrie a été initiée parmi les commissaires pour peser les intérêts de la commune à investir et à s'investir dans Palexpo SA tout en tenant compte de l'état des finances communales. Par 5 voix « pour », 3 voix « contre » et une abstention, la commission a recommandé au Conseil administratif de poursuivre ses démarches en vue de l'obtention d'un siège au Conseil d'administration de Palexpo SA. La majorité a avancé les éléments suivants pour étayer sa décision :

- Le Conseil d'administration sera composé de 3 à 9 membres, si bien qu'un siège dans cette entité représente un poids important dans les décisions qui pourront y être prises et ainsi de défendre au mieux les intérêts de la commune.
- La présence au Conseil d'administration permettra de continuer à tisser des relations personnelles avec la direction de Palexpo et des représentants de l'Etat.
- Il s'agit d'un réel investissement dans une société qui sera rentable à court et à long terme.
- Il est en tout temps possible de rendre le siège en vendant les actions, avec un bénéfice probable.
- L'occasion d'entrer au Conseil d'administration est unique et ne se représentera pas.
- La somme d'un million de francs pour obtenir un siège est très faible en comparaison avec ce que d'autres entités vont investir.

Les arguments de la minorité seront présentés dans un rapport séparé.

La commission a voté ce rapport à l'unanimité de ses membres, moins une abstention.

Grand-Saconnex, le 30 septembre 2008

Pierre ECKERT  
Rapporteur